

**Objet :** Modification du règlement d'attribution du dispositif de soutien à l'acquisition de logement agricole).

Réf. : 7.8

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-99 des 27-28 juin 2024 (point 30) déléguant à la Présidente de Nantes Métropole ou au Vice-Président délégué toute décision pour modifier le règlement du fond de concours dédié à l'acquisition de logement agricole,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que les modalités de calcul de l'aide figurant à l'article 2 du règlement d'attribution de soutien à l'acquisition de logement agricole doivent être modifiées,

### **Décide**

Article 1. De modifier l'article 2 du règlement d'attribution du dispositif de soutien à l'acquisition de logement agricole en précisant que l'aide attribuée sera calculée sur la base :

- du montant de l'évaluation du logement agricole effectuée par le service des domaines (comme déjà stipulé au règlement) ;

OU

- du prix d'achat si celui-ci est inférieur à l'estimation des domaines (notion ajoutée au règlement).

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, de l'exécution de la présente décision.

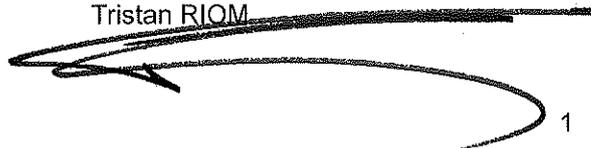
Fait à Nantes, le **19 NOV. 2024**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Tristan RIOM

mis en ligne le :

**19 NOV. 2024**



1